



licenciement et interimaire

Par **jct**, le **21/07/2009** à **06:14**

Bonjour

Je trvaille dans une entreprise frappée de plein fouet par la crise et ce depuis novembre. Nous avons déjà eu 3 vague de licenciement, ainsi que plusieurs departs volontaires. Et malgré cela cette entreprise continue de faire travailler des interimaire, une personne en particulier, qui est chez nous depuis presque un an, et depuis cette semaine une autre personne, et nous en attendons d'autres.

Je me demande si mon patron en a le droit, alors que neuf personnes viennent d'être remerciées. Au dela du droit je pense aussi à l'équité, nous n'avons pas de syndicat et un CE trop proche du patron à mon avis.

Cordialement

JCT

Par **Jo la brute**, le **21/07/2009** à **10:58**

Bonjour,

Si l'intérimaire a été embauché pour remplacer un salarié absent, il est normal qu'il soit toujours en poste si le salarié qu'il remplace n'est toujours pas revenu.

De même l'entreprise peut avoir recours à des intérimaires pour remplacer les salariés partis en congés.

Mais le recours régulier à des intérimaires, en particulier pour surcroit d'activité, fait tomber la légitimité des licenciements pour motif économique.

De plus, ces emplois précaires que que soit le motif du recours auraient du être proposés comme mesure de reclassement aux salariés menacés de licenciement économique. Votre employeur a donc méconnu son obligation de reclassement

Il est dès lors possible pour vos collègues licenciés de contester leur licenciement économique devant le conseil de prud'hommes. le mieux serait qu'ils fassent valoir au préalable leur priorité de réembauchage.

Cordialement